

DOCUMENTS NÉCESSAIRES À VOTRE ADMISSION

DOCUMENTS À PRÉSENTER POUR UNE HOSPITALISATION :

- Votre carte d'identité ou votre passeport ou votre carte de séjour ou votre livret de famille pour les enfants.
- Votre carte VITALE mise à jour à la date de votre hospitalisation ou, à défaut, une attestation de droits ouverts
- Votre carte mutuelle ou une attestation de prise en charge de votre mutuelle
- Le volet n°2 accident de travail délivré par votre employeur si votre hospitalisation fait suite à un accident de travail
- Votre carnet de soins gratuits si vous êtes bénéficiaire de l'article 115 du code des pensions militaires
- Votre notification CMU complémentaire

SI VOUS ÊTES RESSORTISSANT[E] D'UN PAYS ÉTRANGER :

De l'Union Européenne, veuillez présenter :

- L'imprimé réglementaire délivré par la caisse d'assurance maladie de votre pays d'origine (imprimé E 110 - E 111 - E 123 ...)
- Votre carte européenne

Hors Union Européenne, veuillez présenter :

- Votre passeport incluant le visa délivré pour le séjour en cours
- La prise en charge préalable de la caisse d'assurance maladie de votre pays d'origine
- Le certificat d'hébergement

LE JOUR DE VOTRE HOSPITALISATION PENSEZ À APPORTER TOUS LES DOCUMENTS EN RAPPORT AVEC VOTRE ÉTAT DE SANTÉ :

- Dossier radiologique en rapport avec votre intervention
- Résultats d'analyses sanguines, urinaires...
- Ordonnance de votre médecin traitant si vous avez un traitement en cours
- Carte de groupe sanguin, si vous en possédez une

VOS EFFETS PERSONNELS, ARGENT ET OBJETS DE VALEUR

Les objets que vous souhaitez garder dans votre chambre restent placés sous votre responsabilité.

Il est recommandé de confier votre argent et vos objets de valeur au bureau des admissions, qui vous délivrera un reçu. En cas d'hospitalisation programmée, nous vous demandons de laisser votre argent et vos objets de valeur à votre domicile.